



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Biesles

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage : 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel ANDRE, maire.

Présents : ANDRE Michel, BAVEREL Emmanuel, BOURCELOT Sabine, BROTHIER Michel, CHAGNET Jean-Yves, ENCINAS David, GRATAROLI Jérôme, LAMBERT Cendrine, MARCHAL Bernadette, MARIVET Nadine, OLIVAIN Laurent, PERRUT-GAULT Marie-Christine, ROUSSEL Christine, ZEMIHI Alain

Excusés : GERARD-MARTIN Valérie

Secrétaire : Madame ROUSSEL Christine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Compte-rendu des décisions du maire

Marchés publics / Finances :

Conformément à la délégation reçue, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises en matière de marchés publics :

Date	N° de la décision	Objet
19/08/2021	04-2021	Marché d'Amélioration thermique et mise aux normes du bâtiment des associations : Lot 3 : Isolation / plafonds : Acceptation de l'avenant n°1
14/09/2021	05-2021	Marché d'Amélioration thermique et mise aux normes du bâtiment des associations : Avenants au lot n°2 et au lot n°4

Droit de préemption :

Conformément à la délégation reçue, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il n'a pas exercé de droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Parcelles	Adresse	Propriétaires	Superficie
AC n° 17, AC n°18 et ZD n°7	37 rue de la côte de l'eau Et Zone La Roche	Consorts POINSOT	1800 m ²
AD n° 177 et AD n°308	1bis et 6 rue d'Ageville	Mme Véronique BOURGEOIS	228 m ²
412 C n° 553, 412 C	7, rue des Iris	Mme Lucie DE PAW	1237 m ²

n° 554 et 412 C 017		Mr Atolomako SEO	
412 C n°33, 412 C n°449 et 412 C 448	2, rue des Jonquilles	Mr Alexandre MATHIS	484 m ²
AD n° 92 et AD n°254	29bis rue Mémassé	Mme Sabine BOULET Mr David GARCIA	430 m ²
AC n°706	41, Avenue de l'Europe	Consorts GRANDJEAN	477 m ²
ZP n°144	6, Impasse des gantières	Mme Michelle ANJORAND	731 m ²

DEL038_2021 - Budget Général: Décision modificative n°2

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	14	14	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°009-2021 du 02/03/2021 relative au vote du budget primitif du budget général pour l'exercice 2021 ;

Vu le budget 2021 du budget général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de modifier la clé de répartition de dépenses de maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux de la pace du pont, pour que celles-ci correspondent au montant effectif des travaux et prennent en compte le transfert de la compétence eaux pluviales à l'agglomération de Chaumont. La nouvelle clé de répartition des dépenses de maîtrise d'œuvre s'établit donc comme suit :

- Budget général : 10%
- Opération eaux pluviales (54): 17%
- Opération Assainissement (51) : 25%
- Opération Eau (11) : 48%

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget général pour l'exercice 2021, qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
458154 (041) : Eaux pluviales – Travaux réseaux place du pont	24 356,00	2315 (041) : Installation, matériel et outillage	24 356,00
458154 (45) : Eaux pluviales – Travaux réseaux place du pont	5 563,00	458254 (45) : Eaux pluviales – Travaux réseaux place du pont	29 919,00
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	24 356,00		
Total dépenses :	54 275,00	Total recettes :	54 275,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et Assainissement	-8 200,00	7551 (75) : Excédent des budgets	-8 200,00

		annexes à car. administratif	
Total dépenses :	-8 200,00	Total recettes :	-8 200,00

- **Autorise** Mr le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à l'application de la nouvelle clé de répartition des dépenses de maîtrise d'œuvre décrite ci-dessus.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL039_2021 - Admissions en non valeur

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14	14	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur n°5137780132 transmis par Mr Rosselle, Trésorier- receveur municipal de la commune de Biesles ;

Considérant qu'il est désormais certain que les créances présentées ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation et admission en non-valeur n°5137780132, pour un montant de 101,20€
- **Précise** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget général, à l'article 6541
-

DEL040_2021 – Ordures ménagères : Exonérations 2022

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14	14	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de reconduire l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2022 (TEOM), sur les immeubles ci-dessous :

1°) - Locaux à usage industriel et commercial :

- Section cadastrale 412 ZC n° 62

SARL Bassigny Poids Lourds (garage) - 52340 LE PUITES DES MEZES

- Section cadastrale 412 ZB n° 85

CLERIN Denis - Chemin dit de la Charmelle - 52340 LE PUITES DES MEZES

- Section cadastrale AB n° 38, 39 et 418

Automobiles Biesloises – 54, rue de Chaumont - 52340 BIESLES

- Section cadastrale AB n° 542 - Section cadastrale ZM n° 66
Mme Edith EMONT ép. Gilbert COUSTILLET - 11, rue des Forges - 52340 BIESLES
- Section cadastrale AC n° 614
Exonération de la partie professionnelle (local médical) - BARBIER René - 2 Bis, rue Fortmaison - 52340 BIESLES
- Section cadastrale AC n° 136
Exonération de la partie professionnelle (local médical - RDC) – Commune de Biesles – place de la mairie 52340 BIESLES
- Section cadastrale AC n° 319
Mr Nicolas AMARO et Mme Aurélie GAY – 9 Grande Rue – 52700 ANDELOT BLANCHEVILLE

2°) - Exonération des locaux situés dans des zones non desservies par le ramassage :

Section s	N° de parcelle	Propriétaire	
A	2 « la Réserve »	Commune de 52340 BIESLES	
C	491	MALLET	Anne
	289	SIMON	Robert, Jean-François et Bruno
ZB	31	MARGAUX ép. HUMBERT	Colette
ZC	15	SCHUK	Daniel
	17	AMILCAR	Claude
	19	GRANDJEAN	Roselyne et Bernard
	24	CAPUT	François
ZD	3	BERNARD	Emmanuel
	34	Commune de 52340 BIESLES	
	12	MARGAUX	Claude
ZE	18	SANCHEZ	Cyprien
	29	PEIGNEY	Serge
	11	LESPRIT	François
	25	DAREY	Joël
ZK	11	LESPRIT ép. FONTAINE	Viviane
	15	TRAN	Gilles
	9	HIRARDIN	Francine Béatrice Bernadette
ZL	366	MARGAUX	Jacky
ZM	35	GEOFFROY ép. ARLINI	Suzanne
	43	TAISSON	Jean-Pierre
ZN	6	DEBRICON	Alain, Philippe, Isabelle et Nathalie
	32	RIBOUT	Daniel
	43	CHAUDRON	Roland
	46	GEISS	Dominique
	21	GERVILLIERS	Gilbert
	24	PERRIN ép. LAMBERT	Geneviève
	52	NOSTRY	Patrick
	59	ASPERT	Gilles
	65	SIMON ép. CHEVRIER	Michèle
	67	DEFRAIRE ép. MAINO	Martine
	63	BASSINOT	Robert
	47	O'FARRELL-SAUDE	William
	62	RENARD	Jean
	61	RECKZOWICZ	Stéphane
22	ROUSSEL	Germaine	
69	POUBLAN	Adrien	
71	VIARD	Rudy	
ZP	118	ROUTIER	Patrick
	33	FERNANDEZ	Jeannine
ZR	10	PERNET	Olivier

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

Fait à Biesles, les jours, mois et an susdits

Le maire,
Michel ANDRE